

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUILLET 2017**

L'an deux mille dix-sept et le treize juillet à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le sept juillet, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Yamina KHELID, Chantal MERMET.

Absent(s):

Ont donné pouvoir : Yamina KHELID à Hélène OLLER COLOMBO.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire présente ses félicitations à Claude DESRIEUX, nouveau grand-père d'un petit Isha.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 Mai 2017

Le procès-verbal de séance du 23 mai 2017 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Quelques fautes de forme ont été remarquées et seront corrigées.

Le procès-verbal de séance du 23 mai 2017 rectifié est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : participation centre médico-scolaire, cotisations assurances, curage fossés, fleurissement, dictionnaires CM2, malles PPMS école, serrurerie local technique, convention entretien éclairage public, contrat entretien annuel défibrillateur, participation médiathèque.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

Versement des subventions au festival L'Art et Matière, au festival Enquête d'histoire 2016, éducation musicale et sorties scolaires.

3. Rentrée scolaire de septembre 2017 et avis sur les tarifs périscolaires applicables

Monsieur le Maire fait un point sur les horaires scolaires à compter de septembre 2017. Suite au décret ministériel publié le 28 juin dernier et au conseil d'école extraordinaire du 3 juillet, l'avis majoritaire a été de revenir à 4 jours d'école par semaine. Les horaires de classe choisis dans le cadre légal seront de 8 heures 30 à 12 heures, reprise à 14 heures jusqu'à 16 heures 30. Cette organisation nécessitera une modification des horaires de travail de l'ATSEM et de l'agent chargé du service périscolaire.

Monsieur le Maire informe qu'une majorité des communes de la communauté de communes Porte de DrômArdèche est revenue à cette organisation de 4 jours par semaine, en sachant que le fonds de soutien de l'Etat s'arrêtera pour les Temps d'Activités Périscolaires. Pour les familles n'ayant pas de mode de garde pour le mercredi, il est à noter l'ouverture de l'accueil de loisirs par l'association Familles Rurales à Hauterives. Une réflexion est aussi en cours côté Valloire Loisirs à Epinouze.

Monsieur le Maire expose ensuite la nécessité d'établir une tarification pour les services périscolaires proposés aux familles des enfants scolarisés à l'école communale et rappelle la volonté communale d'appliquer, depuis 2008, une tarification progressive, plus juste et solidaire, fondée sur le quotient familial, laquelle tient compte des ressources et de la composition familiale des usagers de ces services.

Monsieur le Maire explique, également, que la prestation de fourniture et service de repas va subir une augmentation de 1.7 % pour l'année 2017-2018.

Considérant l'avis favorable unanime de la commission scolaire, le Conseil Municipal propose d'adopter une augmentation de 1 % des tarifs pour l'année scolaire à venir.

Restauration midi	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	2,13 €	0,53 €	
	2	250,1 - 500	2,66 €		
	3	500,1 - 750	3,20 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	3,73 €	Tarif précédent	4,22 €
	5	> 1000	4,26 €	Inflation	1%

Garderie matin	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	0,59 €	0,15 €	
	2	250,1 - 500	0,73 €		
	3	500,1 - 750	0,88 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	1,03 €	Tarif précédent	1,16 €
	5	> 1000	1,17 €	Inflation	1%

Activité/Garderie soir	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	0,87 €	0,22 €	
	2	250,1 - 500	1,09 €		
	3	500,1 - 750	1,30 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	1,52 €	Tarif précédent	1,72 €
	5	> 1000	1,74 €	Inflation	1%

Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire est chargé de prendre une décision par délégation du conseil en ce sens.

4. Demande de subvention au Conseil départemental de la Drôme pour le réaménagement des locaux de la mairie et de l'agence postale.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de restructuration de la mairie et de l'agence postale, le cabinet AMT architecture création a proposé une mission diagnostic avant maîtrise d'œuvre. L'architecte et le géomètre ayant pris du retard dans la mission, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre une délibération de principe sur le fait de déposer une demande de subvention au Conseil départemental de la Drôme. Un ajustement avec les chiffres sera redélibéré à la prochaine réunion du conseil municipal du mois de septembre prochain. Le dossier de demande de subvention doit parvenir au Conseil départemental avant le 30 septembre 2017. Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Agenda d'accessibilité programmé : suite de la démarche

Monsieur le Maire rappelle la mission confiée à SOLIHA Drôme afin de préparer l'Ad'AP de Moras-en-Valloire, avec la réalisation d'un diagnostic, d'un ensemble de documents techniques et administratifs qui constitueront le dossier remis en Préfecture d'ici la fin de l'année 2017.

SOLIHA Drôme a réalisé une étude avec un rapport et un tableau récapitulatif des travaux à réaliser sur une période de 3 années. Ce rapport et cette liste de travaux estimés à 30 606 €uros devront être vérifiés par la commission communale. Il est rappelé que la commune s'engage sur la nature des travaux et non sur le montant estimatif. Le groupe de travail communal effectuera ensuite les dossiers des différentes dérogations à demander, complétera un Cerfa et sollicitera d'éventuelles subventions. Une délibération du Conseil municipal sera à nouveau nécessaire pour la finalisation du dossier.

6. Recours de Monsieur et Madame FELIX devant le Tribunal Administratif

Monsieur le Maire et Monsieur Claude DESRIEUX, adjoint, informent le conseil municipal qu'ils ont reçu en rendez-vous Monsieur et Madame FELIX, accompagnés de leur avocat, suite au recours qu'ils ont effectué devant le Tribunal Administratif de Grenoble concernant le panneau d'information électronique de la commune.

Maître BENDJOUYA, conseil du couple FELIX, a ensuite adressé à Monsieur le Maire une télécopie dont il est donné lecture à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire et Monsieur DESRIEUX proposent au conseil municipal d'essayer de trouver une voie d'apaisement sur ce sujet.

Un tour de table est effectué. Plusieurs remarques sont effectuées :

Depuis une année de fonctionnement du panneau électronique, la commune a déjà fait de nombreux gestes pour tenter de satisfaire en vain Monsieur et Madame FELIX. La luminosité du panneau a été réduite à son strict minimum (12,5% de l'intensité lumineuse normale). Les messages clignotants ont été supprimés et remplacés par des messages fixes. Enfin, le fonctionnement du panneau est totalement interrompu de 23h à 6h, soit une heure avant et une heure après l'extinction de l'éclairage public (coupé de minuit à 5h).

Moras-en-Valloire est la seule commune à procéder ainsi alors que les communes voisines laissent leurs panneaux électroniques fonctionner la nuit entière dans leurs centres-villages.

La recherche d'apaisement n'a donc pas manqué depuis une année du côté de la commune.

Lors des six « rencontres de quartiers » réalisées entre le 22 avril et 16 juin 2017, dont celle du 10 juin 2017 juste à côté du panneau, aucun riverain ne s'est plaint de celui-ci, bien au contraire, les habitants les plus proches se sont même dits heureux de bénéficier des actualités communales.

Le fonctionnement du panneau en soirée permet aussi aux Morassiens qui travaillent à l'extérieur en journée de pouvoir lire le soir les messages diffusés.

D'autres élus font enfin remarquer que le mémoire introductif d'instance déposé devant le Tribunal ne manque pas de mauvaise foi, sur la nature du panneau (prétendu publicitaire) notamment et sur son intensité lumineuse pour tenter d'obtenir, outre son déplacement, des dommages-intérêts. Il est difficile de comprendre comment la lumière pourrait traverser les pièces à vivre du logement de Monsieur et Madame FELIX avec des doubles-rideaux et des volets.

Il est vrai qu'il manque un volet sur la seule fenêtre donnant en direction du panneau.

Monsieur le Maire et Monsieur DESRIEUX disent qu'en effet, il n'existe pas de gêne réelle liée à la présence de ce panneau implanté sur le domaine public, comme le sont aussi de nombreux candélabres plus lumineux.

Ils proposent toutefois de réduire les horaires de fonctionnement du panneau pour tenter de sortir de ce contentieux.

Dans sa télécopie, Maître BENDJOUA propose d'interrompre le fonctionnement à 21h (au lieu de 23h) huit mois de l'année et 22h les quatre mois d'été.

Un élu propose de se caler sur les dates de changements d'heures annuels qui interviennent au printemps et à l'automne.

Monsieur le Maire demande si d'autres élus souhaitent encore s'exprimer.

Il met alors aux voix la proposition de Maître BENDJOUYA, ainsi que celle consistant à se caler plutôt sur les changements d'heures annuels.

- POUR la proposition de Maître BENDJOUYA : 0 voix
- POUR la proposition alternative (21h en heure d'hiver et 22h en heure d'été) : 6 voix
- CONTRE toute modification (et donc pour le maintien du fonctionnement actuel) : 7 voix

Monsieur le Maire prend acte de la décision majoritaire du Conseil Municipal et en informera les intéressés.

7. Permanences durant les congés d'été

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fermeture du secrétariat de mairie du 24 juillet au 12 août inclus. Des permanences d'été seront assurées par le maire et les adjoints le vendredi 28 juillet de 15 heures à 17 heures, le samedi 5 août de 9 heures à 11 heures et le vendredi 11 août de 15 heures à 17 heures.

L'agence postale communale sera fermée du 14 août au 2 septembre inclus.

Services techniques : un agent en congés du 31 juillet au 11 août inclus et un agent en congés du 14 août au 1er septembre inclus.

8. Point sur les travaux en cours

- Demande d'un point d'eau par le comité des fêtes.
- Réparation glissière à la sortie du village : situation hors agglomération prise en charge par le centre technique départemental
- Talus au parc : prévoir barrière afin d'éviter en raison de la dangerosité pour les enfants à vélos.
- Ecole : demande d'installation d'un plan de travail, problème fermeture porte en bois.

9. Rendu compte des travaux des commissions communales et Questions diverses

- Commission Communication : sortie prévue du bulletin municipal en septembre
- Mise en charge de la borne de recharge des véhicules électriques par le SDED.
- Recensement de la population prévu en janvier février 2018.
- Signature achat terrain Robin zone artisanale.
- Sport à la salle des fêtes à la rentrée de septembre 2017 : séances de kickboxing le mardi soir et fitness le lundi/mercredi soir.
- Spectacle Péricard : le comité des fêtes et l'association des parents d'élèves remercient les élus pour la réussite de cette soirée.
- Ecole : problème de stationnement gênant et prolongé sur l'arrêt minute devant l'agence postale. Idée ouverture portail du bas seulement en cas d'abus répétés à la rentrée.
- Formation nouveau logiciel bibliothèque le 12 septembre.

Quelques dates à venir :

- Mariage le 15 juillet.
- Réunion avec le Conseil départemental pour état des routes le 19 juillet.
- Concours boules et repas au parc le 5 août.
- Mariage le 12 août.
- Commission CMJ spécial Blog le 19 août.
- Réunion commission accessibilité le 28 août.
- Réunion de groupe bibliothèque le 29 août.
- Forum des associations à Epinouze le 2 septembre.
- Rentrée scolaire le 4 septembre.
- Café mille-feuille le 9 septembre.
- Réunion CMJ le 23 septembre.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 12 Septembre 2017 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.